

## Salon Régional de l'Immobilier

### 17 au 19 septembre 2021

## Salon Régional de l'Immobilier

Neuf - Ancien - Services



11<sup>e</sup> ÉDITION

du vendredi 17 au  
dimanche 19 septembre 2021

Metz Congrès Robert Schuman

### Description de l'événement

Ce salon de l'Immobilier est destiné au grand public. Il se tenait pour la 3<sup>ème</sup> fois dans le Hall du RDC du Centre des Congrès Robert Schuman. Prévus initialement en mai, il a dû être reporté en septembre en raison de la crise sanitaire. Il rassemble divers professionnels du secteur : constructeurs, promoteurs, courtiers, agents, notaires, architectes ... sur 2,5 jours. Le salon se veut être le cadre idéal pour la rencontre et les échanges entre acteurs du secteur sur la région.

### Historique chiffré

	2018	2019	2020	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	103 K€	94,2 K€	92 K€	73 k€
<b>Nombre d'exposants</b>	32	31	24	21
<b>Nombre de visiteurs*</b>	1 172	1 306	1 100	990

### Commentaires

L'édition 2021 a encore été chamboulée en raison de la crise Covid et a occasionné quelques désistements et annulations. Le visitorat baisse un peu, mais de l'avis des exposants, les contacts étaient tous très qualifiés. À noter de nouveaux exposants ont participé à cette 11<sup>ème</sup> édition, malgré la crise sanitaire. Nous constatons une couverture presse significative. Un programme riche de conférences et une table-ronde ont notamment fait la part belle à l'éco-construction, les conseils en matière de fiscalité, l'architecture d'intérieur, l'évolution de nos habitations en lien avec le développement du télétravail...

### Orientations 2022

En 2022, poursuite d'un programme riche en termes de conférences/animations, toujours en lien avec l'actualité du secteur. Ce Salon se tiendra lors des *Journées Européennes du Patrimoine* les 17 & 18 septembre. Metz Congrès Robert Schuman sera alors ouvert au grand public, ce qui constitue une opportunité intéressante pour le salon. Il sera alors proposé, une exposition en lien avec le patrimoine architectural.

**Dates 2022 : 16 au 18 septembre**





## Foire Internationale de Metz

24 sept. au 4 oct. 2021



### Description de l'événement

La Foire Internationale 2021 a été, cette année encore, préparée dans un contexte de crise sanitaire. Malgré tout, grâce à un allègement des normes d'accueil, la manifestation majeure de Metz Expo a pu se tenir dans de bonnes conditions.

La FIM 2021 avait pour thématique « *mieux vivre et habiter autrement* » et comptait de nombreuses expositions dont la principale « de la matière à l'objet, créativité et savoir-faire des artisans d'art... ».

Durant 11 jours que dure l'événement, ce sont plus de 100 000 visiteurs qui ont pu aller à la rencontre des nombreux exposants, des animations dont un feu d'artifice, des concerts...

### Historique chiffré

	2018	2019	2020	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	3 437 K€	3 458 K€	2 029 K€	1 994 K€
<b>Nombre d'exposants</b>	578	570	350	311
<b>Nombre de visiteurs*</b>	170 000	172 000	72 000	100 937

### Commentaires

La Foire de 2021 fut unique en son genre, l'une des seules de France à se maintenir. Le visitorat a dépassé les prévisions de l'équipe d'organisation. Il a été grandissant tout au long de la foire.

Les échanges entre visiteurs et exposants auront été de qualité et fructueux.

### Orientations 2022

- Regagner les exposants qui ont délaissé la Foire en 2020 et 2021
- Redessiner le schéma d'implantation de la manifestation
- Renouveler l'espace artisan.
- Construite une thématique autour des Jeux Olympiques.
- Développer de nouvelles animations
- Poursuivre les enjeux RSE liés à une telle manifestation

**Dates 2022 : 30 sept. au 10 oct.**







## **Agrimax, Salon Agricole du Grand Est du 27 au 29 octobre 2021**



### **Description de l'événement**

Le Salon agricole Agrimax se positionne comme le rendez-vous des professionnels de l'élevage de la Région Grand Est avec une ambition : conforter sa place de 3<sup>e</sup> Salon de l'élevage en France et poursuivre son développement transfrontalier.

Agrimax rassemble organismes publics et institutions, éleveurs et producteurs, fournisseurs de produits et matériels agricoles, machines, artisans et entreprises de l'agroalimentaire.

### **Historique chiffré**

	2018	2019	2020	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	413 K€	549 K€	391 K€	448 K€
<b>Nombre d'exposants</b>	301	427	828	426
<b>Nombre de visiteurs*</b>	15 159	16 677	9 749	12 600

### **Commentaires**

L'édition 2021 a été l'occasion : de mettre la race charolaise en avant, de proposer des concours d'envergure, d'organiser les 3<sup>e</sup> Trophées de l'Agriculture, de poursuivre le développement du Salon avec le soutien du Sommet de l'Élevage de Cournon, de se tourner vers l'international en recevant une délégation du Kazakhstan, d'offrir au visiteur un programme extrêmement riche en conférences, tables-rondes, et ateliers, de mettre en place une nocturne le 2<sup>e</sup> soir du Salon, qui a boosté le visitorat du Salon.

### **Orientations 2022**

Le salon des professionnels de l'élevage du Grand Est a grandi et va poursuivre sa route, grâce à la coordination des équipes de Metz Événements – GL Events, l'Association AG3E, l'Eurométropole de Metz, le Conseil départemental de la Moselle et la Région Grand Est. Désormais, Agrimax, nourrit également des ambitions à l'international. Le Salon AGRIMAX souhaite fédérer l'ensemble des acteurs de la profession de la région et rester connecté avec le public, les éleveurs, les partenaires et les entreprises du secteur. Le Salon AGRIMAX mettra en avant la race limousine en 2022 et ouvrira les concours à plus de départements.

**Dates 2022 : 26 au 28 oct.**







## Metz Vintage

28 novembre 2021



### Description de l'événement

Ce salon s'adresse à tous ceux qui ont la **nostalgie** d'une autre époque et qui souhaitent s'immerger dans un univers vintage à l'**ambiance festive et chaleureuse**. L'occasion d'aller à la rencontre d'exposants professionnels passionnés, issus d'univers variés : friperies-vintage, disquaires, mobilier, objets, jouets, véhicules... et de revisiter les *objets du quotidien des années 70*.

### Historique chiffré

	2021
Chiffre d'affaires	19,5 K€
Nombre d'exposants	18
Nombre de visiteurs*	4000

\*estimation

### Commentaires

Conçu en seulement 6 semaines dans le contexte particulier de la crise sanitaire, ce salon a permis de démontrer l'existence d'un marché pour favoriser la rencontre entre un public passionné et des brocanteurs spécialisés dans le vintage. Le modèle économique de cet événement est tout à fait particulier puisqu'il repose essentiellement sur la billetterie liée au Salon.

### Orientations 2022

Fusion de cet événement avec d'autres thématiques développées par Metz Expo Événements pour en renforcer l'attractivité auprès du visitorat.

Conserver le côté chaleureux et la richesse de l'offre originale de restauration (Food trucks & Beergarten).

Concevoir d'avantage d'animations.

Dates 2022 : 19 et 20 novembre





## Square des Antiquaires

**26 au 28 novembre 2021**



du 26 au 28 novembre 2021

tous les jours  
de 10 heures à 19 heures

Parc des Expositions  
de l'Eurométropole de Metz

### Description de l'événement

Du 26 au 28 novembre à Metz, antiquaires et brocanteurs ont occupés 1000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition avec des pièces variées datant de différentes époques : meubles du XVIIIe siècle à l'époque contemporaine, en passant par le style Napoléon III, mais aussi des meubles revisités, des sièges des années 1930s, des sculptures, tableaux, livres anciens, tapis d'orient...

### Historique chiffré

	2021
Chiffre d'affaires	49 K€
Nombre d'exposants	20
Nombre de visiteurs*	4700

\*estimation, visitorat commun entre le Square des Antiquaires et Metz Vintage

### Commentaires

Le Square des Antiquaires, nouvelle formule de l'ancien Salon des Antiquaires aura permis à Metz de retrouver ses exposants historiques durant 3 jours. Bien que les stands et la marchandise exposée était de qualité, le visitorat pour ce type d'événement se fait de plus en plus rare. La troisième journée en commun avec Metz Vintage aura permis aux exposants de trouver un public nombreux et au rendez-vous.

### Orientations 2022

Regroupement de ce salon avec la thématique Vintage.

**Dates 2022 : non reconduit**





## Récapitulatif des manifestations organisées en 2021

Période (aaaaamm)	Nom Evénement	CA Manifestations (Co- )Organisées	Durée événement
<b>Evénements de la période</b>			
202109	FOIRE INTERNATIONALE DE METZ 2021	1 993 799	11 jours
202110	AGRIMAX 2021	496 493	3 jours
202108	METZ TORII 2021	266 824	2 jours
202109	SALON REGIONAL DE L'IMMOBILIER METZ 2021	72 857	3 jours
202111	SQUARE DES ANTIQUAIRES	49 588	3 jours
202111	METZ VINTAGE	19 567	1 jour
202106	MARCHE AUX PUCES 05/06/21	17 071	1 demi-journée
202106	MARCHE AUX PUCES 19/06/21	13 386	1 demi-journée
202111	MARCHE AUX PUCES 20/11/21	12 849	1 demi-journée
202110	MARCHE AUX PUCES 16/10/21	12 403	1 demi-journée
202107	MARCHE AUX PUCES 03/07/21	10 802	1 demi-journée
202108	MARCHE AUX PUCES 21/08/21	10 690	1 demi-journée
202112	MARCHE AUX PUCES 04/12/21	10 423	1 demi-journée
202112	MARCHE AUX PUCES 18/12/21	9 719	1 demi-journée
202109	MARCHE AUX PUCES 16/09/21	9 058	1 demi-journée
202107	MARCHE AUX PUCES 17/07/21	9 042	1 demi-journée
202109	MARCHE AUX PUCES 04/09/21	8 854	1 demi-journée
202106	BOURSE DES ANTIQUITES MILITAIRES 13/06/21	6 177	1 jour
202110	CONCOURS INTERNATIONALDES EAUX DE VIE (PENDANT AGRIMAX 2021)	5 180	1 jour
<b>TOTAL Evénements de la période</b>		<b>3 034 782</b>	<b>30,5 jours</b>

# ISO 14001

## **Le site Centre Foires et Convention de l'Eurométropole de Metz : une exigence de développement durable**

GL events a, depuis quelques années, engagé de nombreuses initiatives afin de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

L'entité dédiée à la gestion d'espaces événementiels du groupe a mis en place un système de management environnemental (SME) pour l'ensemble des sites gérés en France. Cette initiative fait de GL events le premier réseau d'espaces événementiels certifié de cette ampleur.

Le site Centre Foires et Convention de l'Eurométropole de Metz géré depuis 2007 par une des filiales du Groupe GL Events s'inscrit comme tous les autres sites français du pôle GL Venues dans une démarche de développement durable.

Les différents sites du Groupe GL Events sont ainsi partie prenante d'une Démarche ISO 14001. Le Centre Foires et Convention de l'Eurométropole de Metz s'inscrit de fait dans cette démarche qui vise une amélioration de ses performances environnementales, notamment sur deux enjeux majeurs qui caractérisent son activité.

- **La gestion des déchets**
- **Et l'amélioration de l'efficacité énergétique.**



Metz-Expo Evènements bénéficie du cadre commun qui a été mis en place sur l'ensemble des sites GL Venues ce qui lui permet de répondre à ces enjeux, tout en tenant compte de la spécificité de son site.

Metz-Expo s'appuie sur la force du réseau GL events qui lui permet de favoriser le partage des bonnes pratiques et leur duplication.

Ces orientations ont fait l'objet de mesures concrètes développées au quotidien par les équipes gestionnaires du site mais au-delà, ce sont les visiteurs qui sont invités à respecter les engagements de Metz-Expo Evènements.



## ISO 14001 pour l'année 2021

### Consommations d'énergie (ISO 14001)

- **Électricité** : la consommation a été de 542 536 kWh en 2021, contre 653 763 kWh en 2020
- **Gaz et chauffage urbain** : la consommation a été de 1 223 127 kWh de gaz et de chauffage urbain en 2021, contre 1 189 313 kWh en 2020
- En 2021, le **chauffage urbain** de l'UEM représente **63 % de la consommation d'énergie** pour le chauffage du site, contre 64 % en 2020.
- **Gestion des déchets** : le site a généré **78,09 tonnes** de déchets en 2021 contre dont 20,87% ont été recyclés

## Investissements engagés durant l'année 2021

En 2021 **40 286 € d'investissements** ont été engagés et répartis selon 2 catégories :

- **Fonctionnement administratif**

- 3 800 € pour le remplacement du matériel informatique de certains collaborateurs.

- **Amélioration du Site**

- D'une manière constante, afin de préserver la qualité des bâtiments qui lui sont confiés, Metz Expo Évènements entretient, rénove, adapte ses bâtiments aux exigences actuelles et aux impératifs de sécurité.
- Pour 2021, les différentes dépenses concernant l'entretien et la rénovation du Site et de ses bâtiments ont été de **36 486 €**. Cette partie représente **91%** des investissements de l'année. Ils se répartissent de la manière suivante :

- **21 000 €** pour poursuivre la rénovation de la distribution électrique enterrée du Hall A
- **6 300 €** pour lever les observations électriques du bureau de contrôle
- **5 500 €** pour remplacer des tourelles de désenfumage et groupe froid des restaurants



# L'équipe de Metz-Expo Evènements

## Données sociales

### Situation de l'emploi, des effectifs, des hommes et des femmes

31/12/2021	CDI	CDI intermittents	CDD	Contrat apprentissage	TOTAL
Nombre de personnes au 31/12	23	0	0	2	<b>25</b>
Equivalent temps plein	22,08	0	0,30	0,36	<b>22,44</b>

### Répartition des effectifs par type de contrat et par catégorie

31/12/2021	CDI	CDI intermittents	CDD	Contrat apprentissage	TOTAL
CADRE	9	0	0	0	<b>9</b>
NON CADRE	14	0	0	2	<b>16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

### Répartition des effectifs par type de contrat et par sexe

31/12/2021	CDI	CDI intermittents	CDD	Contrat apprentissage	TOTAL
HOMMES	14	0	0	0	<b>14</b>
FEMMES	9	0	0	2	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>25</b>

Moyenne d'âge → 44 ans

Moyenne d'ancienneté → 7 ans

**Sorties en 2021**

Nom/Prénom	Date sortie établissement	Emploi
MAIRE Sophie	24/03/2021	Responsable salon
VENTA Sylvie	28/02/2021	Assistante direction
DECHOUX Christophe	16/04/2021	Responsable salon
LEJEUNE Sandrine	16/11/2021	Responsable ADV

**Entrées en 2021**

Nom/Prénom	Date entrée établissement	Poste
CLAUDEPIERRE Noémie	18/10/2021	Alternant
PELLARIN Lisa	03/11/2021	Alternant
PARADEIS Bertille	01/12/2021	Responsable salon

**Stagiaires en 2021**

Nom/Prénom	Date entrée établissement	Date sortie établissement
BERMES-SIEGRIST Iris	01/09/2021	22/02/2022
BERNARDIN Maureen	08/11/2021	17/12/2021



## *Mutualisation des équipes*

Depuis 2014 les deux filiales GL events pour la destination Metz à savoir Metz Expo Événements et Metz Congrès Évènements ont mutualisé leurs équipes pour développer notamment le pôle commun de leur activité concernant les « Manifestations Accueillies ».

Cette équipe conjointe gère et commercialise l'ensemble des manifestations accueillies, à la fois pour le Centre Foires et Convention de l'Eurométropole de Metz, mais également pour le site Metz Congrès Robert Schuman. Celle-ci a également la capacité de proposer des solutions événementielles pour répondre aux attentes de ses clients et usagers en proposant les autres sites partenaires de l'Eurométropole et en particulier ceux de la Cité Musicale de Metz et ceux du Centre Pompidou Metz.

Il en est de même pour la partie opérationnelle et technique. Ainsi, les sites Metz Congrès-Robert Schuman et le site Centre Foires et Convention de l'Eurométropole bénéficient des expertises des équipes mutualisées de Metz Évènements, voire de celles du groupe GL events.

Selon la nature des évènements, sont également sollicités des services de sous-traitances spécialisés, voire d'agents intérimaires. Bien entendu, Metz Évènements, fait appel aux sociétés spécialisées du groupe GL events à la fois pour les installations générales des événements mais également pour les équipements audiovisuels. Metz Expo fait régulièrement appel à des entreprises locales.

# Les Chiffres Clés de l'année 2021

Metz Expo Évènements a réalisé un volume d'affaires pour **l'année 2021 de 3 574 K€**

- Manifestations organisées 2021 : 3 011 K€
  - **La Foire internationale et commerciale** : 1 994 K€
  - **Le Salon Agrimax** : 496 K€
  - **Les 11 Marchés aux puces** : 124 K€
- Manifestations accueillies 2021 : 564 K€
- F&B 2021 : 110 617 K€ compris dans le CA manifestations accueillies
- CA autres activités 2021 : 65 K€

## Chiffres récapitulatifs :

### Chiffres clés de 2021 :

- CA annuel 2021 : 3 573 923
- Résultat avant impôt : - 331 315
- Redevance fixe : 43 750
- Redevance variable : 30 000

### Répartition de l'activité en volume

- CA manifestations organisées : 3 011 465
- Marge manifestations organisées : 1 562 553
- CA manifestations accueillies : 564 199
- Marge manifestations accueillies : 95 423
- CA F&B : 110 617
- CA autres activités : 64 602
- Marge autres activités : 50 428



**Progression du chiffre d'affaires depuis le début du contrat de délégation de service public : (Chiffre d'affaires liasse fiscale)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA en K€	8 383	8 545	9 519	7 961	8 381	8 310	8 197	3 943	3 574
Progression/n-1	- 3,8%	+1,9%	+11,3%	-16,3%	+6 %	-0,8%	-2 ,4%	-51,9%	-9,36%

**Données significatives du compte d'exploitation de 2021 :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges d'exploitation	7 142 K€	7 376 K€	8 341 K€	7 272 K€	7 985 K€	8 427 K€	<b>7 888 K€</b>	<b>4 214 K€</b>	<b>3 676 K€</b>
Résultat d'exploitation	1 295 K€	1 237 K€	1 219 K€	825 K€	496 K€	- 226 K€	<b>407 K€</b>	<b>-582 K€</b>	<b>-233 K€</b>
Résultat avant impôts	1 156 K€	1 101 K€	1 250 K€	742 K€	406 K€	- 323 K€	<b>310 K€</b>	<b>-682 K€</b>	<b>-142 K€</b>
Résultat après impôts	750 K€	719 K€	846 K€	479 K€	297 K€	- 285 K€	<b>224 K€</b>	<b>-699 K€</b>	<b>-142 K€</b>
Salaires/Charges sociales	1 298 K€	1 306 K€	1 429 K€	1 403 K€	1 436 K€	1 799 K€	<b>1 666 K€</b>	<b>1 018 K€</b>	<b>1 026 K€</b>
Dotations amortissements	809 K€	858 K€	860 K€	875 K€	879 K€	853 K€	<b>704 K€</b>	<b>650 K€</b>	<b>591 K€</b>

# Annexe 1 - Frais de fonctionnement 2021

## Contrats entre Metz Expo Évènements et GL Events

- **Informatique** (assistance et développement de progiciels EBMS)
  - **Montant de la prestation 2021 : 107 901**
  
- **Assistance Service Paie**
  - **Montant de la prestation 2021 : 7 545**
  
- **Assistance service compta**
  - **Montant de la prestation 2021 : 48 318**
  
- **Assistance juridique – Ressources Humaines – Technique Logistique**
  - **Montant de la prestation 2021 : 54 602**



## Annexe 2 – Entretien et Maintenance

### ■ Informations liées à l'entretien et à la maintenance 2021

Entretiens et réparations biens immobiliers	24 455
Entretiens et réparations matériel et outillage	147
Entretiens et réparations matériel de transport	3 963
Entretiens et réparations autres matériels	5 403
Contrats de maintenance administrative	2 273
Contrats de maintenance bâtiments	42 700
<b>TOTAL</b>	<b>78 942</b>

## Annexe 3

# Investissements réalisés

### ■ Investissements réalisés en 2021

	2019	2020	2021
Concession, brevets, licences, logo	3 449,10	-925,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00
Matériels industriels	12 818,66	7 094,67	3 150,29
Matériel locatif	25 585,23	14 775,76	0,00
Installation générale, agencement, aménagement*	82 595,05	91 723,69	44 490,81
Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
Matériel de bureau et informatique	900,00	7 021,16	3 239,07
Mobilier de bureau	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>125 348,04</b>	<b>119 690,28</b>	<b>50 880,17</b>

### ■ Investissements réalisés en cumul au 31.12.2021

	2019	2020	2021
Concession, brevets, licences, logo	69 605,50	68 680,50	68 680,50
Fonds commercial	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Constructions	13 350 434,39	13 350 434,39	13 350 434,39
Matériels industriels	343 610,39	350 705,06	353 855,35
Matériel locatif	270 952,63	285 728,39	285 728,39
Installation générale, agencement, aménagement	1 955 647,91	2 047 371,60	2 091 862,41
Matériel de transport	2 845,66	2 845,66	2 845,66
Matériel de bureau et informatique	151 613,26	158 634,42	161 873,49
Mobilier de bureau	108 008 ,49	108 008,49	108 008,49
<b>TOTAL</b>	<b>16 852 718,23</b>	<b>16 972 408,51</b>	<b>17 023 288,68</b>

## Annexe 4 Charges salariales

### ■ Masse salariale :

2021 :	897 404 €
2020 :	846 007 €
2019 :	1 558 665 €
2018 :	1 636 548 €
2017 :	1 436 156 €
2016 :	1 403 138 €
2015 :	1 429 322 €
2014 :	1 305 527 €
2013 :	1 297 887 €
2012 :	1 228 227 €
2011 :	1 289 391 €

### ■ Participation aux salariés :

2021 :	0 €
2020 :	0 €
2019 :	0 €
2018 :	0 €
2017 :	29 221 €
2016 :	47 737 €
2015 :	83 940 €
2014 :	74 784 €
2013 :	76 476 €
2012 :	81 667 €
2011 :	90 607 €
2010 :	48 336 €



# **Liasses Fiscales - Année 2021**

**du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**

**GL Events**

**Parc des Expositions  
de Metz Métropole**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>0000 LA GRANGE AUX BOIS 57070 METZ</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>4 9 3 1 5 2 3 1 8 0 0 0 1 7</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, <u>31/12/2021</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 681	AG	63 559	5 121	
		Fonds commercial (1)	AH	600 000	AI		600 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	13 350 434	AQ	7 412 945	5 937 490	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	639 584	AS	524 489	115 095	
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 364 590	AU	1 847 905	516 685	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD	5 000	BE		5 000	
Prêts	BF			BG				
Autres immobilisations financières*	BH		150	BI		150		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	17 028 439	BK	9 848 898	7 179 541		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	90 998	BW		90 998	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 576 450	BY	91 032	1 485 418	
		Autres créances (3)	BZ	256 283	CA		256 283	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	256 779	CG		256 779		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 120	CI		13 120		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	2 193 631	CK	91 032	2 102 599		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	19 222 069	IA	9 939 930	9 282 140		
Revois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 50 000 ...)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		
	Report à nouveau	DH	-23 709	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-142 229	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	32 732	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	-78 206	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	42 000	
	Provisions pour charges	DQ		
<b>TOTAL (III)</b>	DR	42 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 117 010	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	8 186	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	182 427	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 015 485	
	Dettes fiscales et sociales	DY	422 990	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	3 305 558		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	266 689	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	9 318 345		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	9 282 140		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 752 584		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	669	FE	FF	669	
		FG	3 571 867	FH	1 387	FI	3 573 254
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 572 537	FK	1 387	FL	3 573 923
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	283 902	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	175 578	
	Autres produits (1) (11)				FQ	56	
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	4 033 459
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 452 148	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	195 465	
	Salaires et traitements*				FY	766 587	
	Charges sociales (10)				FZ	260 014	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	590 924
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)				GE	1 521		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	4 266 659	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-233 200
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	98 115	
	Différences négatives de change				GS	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	98 115	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-98 115
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-331 315

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 195 676
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 195 676
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 6 590
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 6 590
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 189 086	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 4 229 135	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 4 371 364	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN -142 229	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 70 852	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 172 006	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	<b>Exercice N</b>		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dotation amortissement dérogatoire	6 590		
Reprise provision réorganisation		35 000	
Exonération URSSAF		160 676	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	<b>Exercice N</b>		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
										1				2				3							
INCORP.		TOTAL I								CZ				D8				D9							
		TOTAL II								KD				KE				KF							
		Frais d'établissement et de développement																							
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								668 681								0							
CORPORELLES	Terrains								KG				KH				KI								
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ				KK				KL									
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		13 350 434		KN				KO		0							
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2		KP				KQ				KR								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS		636 433		KT				KU		3 150						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		2 047 372		KW				KX		44 491							
		Matériel de transport*						KY		2 846		KZ				LA		0							
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		266 643		LC				LD		3 239							
		Emballages récupérables et divers *						LE				LF				LG									
	Immobilisations corporelles en cours						LH				LI				LJ										
	Avances et acomptes						LK				LL				LM										
	TOTAL III						LN		16 303 728		LO				LP		50 880								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M				8T									
		Autres participations						8U				8V				8W									
Autres titres immobilisés						IP		5 000		IR				IS		0									
Prêts et autres immobilisations financières						IT		150		IU				IV		0									
TOTAL IV						LQ		5 150		LR				LS		0									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		16 977 559		ØH				ØJ		50 880									
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.		TOTAL I								IN				CØ				DØ				D7			
		TOTAL II								IO				LV				LW				IX			
		Frais d'établissement et de développement																							
		Autres postes d'immobilisations incorporelles																668 681							
CORPORELLES	Terrains								IP				LX				LY				LZ				
	Constructions	Sur sol propre							IQ				MA				MB				MC				
		Sur sol d'autrui							IR				MD		13 350 434		ME				MF				
	Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS				MG				MH				MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT				MJ		639 584		MK				ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers								IU				MM		2 091 862		MN				MO			
		Matériel de transport								IV				MP		2 846		MQ				MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								IW				MS		269 882		MT				MU			
		Emballages récupérables et divers *								IX				MV				MW				MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY				MZ				NA				NB				
Avances et acomptes								NC				ND				NE				NF					
TOTAL III								IV				NG		16 354 608		NH				NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ				ØU				M7				ØW				
	Autres participations								IØ				ØX				ØY				ØZ				
	Autres titres immobilisés								II				2B		5 000		2C				2D				
	Prêts et autres immobilisations financières								I2				2E		150		2F				2G				
	TOTAL IV								I3				NJ		5 150		NK				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4				ØK		17 028 439		ØL				ØM					

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	62 926	PF	633	PG		PH 63 559
<b>TOTAL I</b>		RK	62 926	RM	633	RN		RO 63 559
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR	7 017 745	PS	395 200	PT		PU 7 412 945
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	490 700	QA	33 789	QB		QC 524 489
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 424 677	QE	156 338	QF		QG 1 581 015
	Matériel de transport	QH	2 846	QI	0	QJ		QK 2 846
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	259 080	QM	4 964	QN		QO 264 044
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
<b>TOTAL II</b>		QU	9 195 048	QV	590 291	QW		QX 9 785 339
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ON	9 257 974	OP	590 924	OQ		OR 9 848 898
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	6 590	T4	T5	T6	T7	T8	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL II</b>	X2	6 590	X3	X4	X5	X6	X7	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO	
<b>TOTAL III</b>								
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	6 590	NQ	NR	NS	NT	NU	
<b>Total général non ventilé (NP+NQ-NR)</b>	NW	6 590	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		
							NZ 6 590	
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X 26 142	TM 6 590	TN	TO 32 732	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z 26 142</b>	<b>TS 6 590</b>	<b>TT</b>	<b>TU 32 732</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 42 000	4B 0	4C	4D 42 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 35 000	5W 0	5X 35 000	5Y		
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z 77 000</b>	<b>TV 0</b>	<b>TW 35 000</b>	<b>TX 42 000</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T 94 603	6U 0	6V 3 572	6W 91 032	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	<b>7B 94 603</b>	<b>TY 0</b>	<b>TZ 3 572</b>	<b>UA 91 032</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C 197 746</b>	<b>UB 6 590</b>	<b>UC 38 572</b>	<b>UD 165 764</b>		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF 3 572		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ 6 590	UK 35 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLENéant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	150	UV	150	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	102 417		102 417					
	Autres créances clients		UX	1 474 034		1 474 034					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	360		360					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	241 783		241 783				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	2 472		2 472				
		Divers		VP	0		0				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	11 669		11 669					
	Charges constatées d'avance		VS	13 120		13 120					
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 846 003	VU	1 846 003	VV			
	RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	56		56					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 116 954		733 620		2 383 333			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 186		8 186						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 015 485		2 015 485						
Personnel et comptes rattachés		8C	114 365		114 365						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	97 735		97 735						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	195 788		195 788					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	15 102		15 102					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 274 538		3 274 538						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 020		31 020						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	266 689		266 689						
<b>TOTAUX</b>			VY	9 135 918	VZ	6 752 584		2 383 333			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 093			WB	0	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	238			XE	1 331	
		RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW		
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	0					
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme									18	
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)												
- imposées au taux de 0 %												
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*												
- Plus-values nettes à court terme									WN			
- Plus-values soumises au régime des fusions									WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	29 404	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				WQ	29 404		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
								<b>TOTAL I</b>	WR	30 735		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS	142 229	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme									WV		
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)											
	- imposées au taux de 0 %									WH		
	- imposées au taux de 19%									WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
- imputées sur les déficits antérieurs									XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à hauteur de 2A)									XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)												
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX			
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 quodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)									X9		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)									YA		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)									YB		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)									YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)									YD		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)									YI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)									YL			
Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)									YH			
Créance déduite par le report en arrière de déficit									ZI			
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>	XH	142 229		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	0					
				déficit (II moins I)						XJ	111 494	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN			
									XO	111 494		





## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 Abis  
2022DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

N° SIRET : 49315231800017

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE  
0008 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant  \*

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	30 735
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		<b>TOTAL I</b>	E 3	30 735
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	142 229
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>TOTAL II</b>	F 1	142 229
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		111 494
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		111 494

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise <u>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**  
**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS**  
**ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME**  
**COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis**  
**2022**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE  
 0008 RUE COURTOIS  
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

<b>I - SUIVI DES DÉFICITS *</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	744 044
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ( )	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	M5ter
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	744 044
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	111 494
Total des déficits restant à reporter	H9	855 538

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

<b>II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME</b>						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	0	(2)			0
	N - 2	0	(2)			0
	N - 3			(2)		
	N - 4			(2)		
	N - 5			(2)		
	N - 6			(2)		
	N - 7			(2)		
	N - 8			(2)		
	N - 9			(2)		
	N - 10			(2)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	675 794	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-699 503		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF							
	<b>TOTAL I</b>	<b>0F</b>	<b>-23 709</b>		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH			-23 709				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT		1 291 877					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ		79 180					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		111 993					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		25 032					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		4 651					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST		939 416				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ		2 452 148				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		27 189					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS						9Z		168 276				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX		195 465				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		669 578					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		336 107					
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B		780 970					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		2,00	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-111 494	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC		0				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	35157175700035

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

N° SIRET : 49315231800017

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE  
0008 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant \*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0
<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-111 494
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-111 494

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS**

Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
(à préciser) au titre de :	N-8					
N-9						
TOTAL 2						

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② :

0

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>									
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
taxées à 10 %    taxées à 15 %    taxées à 18 %    taxées à 19 %    taxées à 25 %									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1								
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2								
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3								
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
		5							
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6								
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7								
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : .....01/01/2021..... et clos le : .....31/12/2021.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel	YP	24,98
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 573 923
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1	OX 3 573 923
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	56
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	283 902
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 390
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM 285 348
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 374 825
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	56 457
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 521
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3	OJ 2 432 803
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 426 468
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 426 468
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</b>		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 573 923
Effectifs au sens de la CVAE	EY	24,98
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	50 000 000
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / /

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)  
1

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 9 3 1 5 2 3 1 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

ADRESSE (voie) 0000 LA GRANGE AUX BOIS

CODE POSTAL 57070 VILLE METZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SAS Dénomination GL EVENTS VENUES  
 N° SIREN (si société établie en France) 495014524 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500  
 Adresse : N° 59 Voie QUAI RAMBAUD  
 Code Postal 69002 Commune LYON Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)  
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance : Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N° Voie  
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1  
1 (1)Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 4 9 3 1 5 2 3 1 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GL EVENTS PARC DES EXPOS DE METZ METROPOLE SAS

ADRESSE (voie) 0000 LA GRANGE AUX BOIS

CODE POSTAL 57070 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20221212-2022-12-DC19-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-12-DC19  
**Date de décision :** lundi 12 décembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Rapport annuel 2021 - Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Parc des Expositions de Metz Métropole  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 14/12/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20221212-2022-12-DC19-DE  
**Document principal :** 99\_DE-19.pdf

#### Historique :

13/12/22 16:35	En cours de création	
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES
14/12/22 13:53	Reçu	Catherine DELLES
14/12/22 13:53	En cours de transmission	
14/12/22 14:00	Transmis en Préfecture	
14/12/22 14:09	Accusé de réception reçu	